

République française

Département du Tarn

Commune de Parisot

Séance du mardi 27 février 2024

Date de la convocation: 20/02/2024

Membres en exercice :
15

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien CHARRUYER

Présents : 13

Votants: 13

Pour: 0

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Sébastien CHARRUYER, Didier VALAX, Magali PEZOUS, Didier DEMBLANS, Pascal NÉEL, Michelle NOUVELLON, Céline ASTRIE, Laurent BOIZIOT, Leslie CARRASCO, Anne-Sophie DEVIENNE, Fabrice LEMONNIER, Jean-Benoît LEPERS, Anne MARROCANO

Représentés:

Excusés:

Absents: Jésus ARCA, Isadora DANJAU

Secrétaire de séance: Didier VALAX

Objet: Règlement intérieur du panneau d'affichage - 2024_10

Monsieur le Maire rappelle que le panneau d'affichage électronique a été installé sur la route du Pastel au centre du village, lieu permettant de capter un flux important de circulation.

Ce panneau permet la diffusion d'informations municipales et associatives en complément de la newsletter et du site internet.

Afin de mettre en place une communication répondant à des critères de lisibilité, visibilité et attractivité de l'information, Monsieur le Maire propose au Conseil de mettre en un règlement intérieur pour ce panneau d'affichage électronique.

Monsieur le Maire présente le projet du règlement intérieur.

Après en avoir débattu, le Conseil, à l'unanimité,

- APPROUVE le règlement intérieur pour le panneau d'affichage électronique tel que présenté

Le secrétaire
Didier VALAX



0Le Maire, Sébastien CHARRUYER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

